

Les stages et entraînements organisés par le Moto Tout Terrain Herblinois sur le circuit de la Loire Atlantique à Fay de Bretagne (44) sont accessibles uniquement aux licenciés FFM 2021 et seulement suivant les conditions suivantes :

Article 1 - MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se feront via le site [engage sport](#) (paiement par Carte Bancaire) pour les licenciés FFM. Des dates seront *exceptionnellement ouverte au Pass Circuit*. L'ouverture des inscriptions se fera 1 mois avant le roulage. Une priorité sera donnée aux pilotes licenciés dans un des clubs des pays de la Loire. À J-8 tout licencié FFM 2020 NCO, NET pourra s'inscrire via le site d'engagement.

Votre inscription ne veut pas dire Engagé !

Seuls 60 pilotes seront retenus sur le site d'engagement en ligne. Un message informatique vous sera alors adressé pour confirmation de participation, via engage sport.

Pour l'année 2021, le tarif du droit d'inscription est de :

Licencié hors MTTH 2021 : 85€

Licencié MTTH 2021 : 75€

Si le pilote réalise deux journées de travail dans l'année et apporte son aide lors de l'une des épreuves, le club lui offrira un roulage sur le circuit de Fay de BRETAGNE

(En 2021, il n'y aura malheureusement pas de série side-car suite aux incivilités de certain en 2019)

Article 2 - DESISTEMENT :

Les désistements ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical (Remboursement total de l'engagement, hors part du site d'engagement 1€). Toute annulation pour un autre motif, sera remboursée partiellement. Désistement uniquement sur le site Engage sport. En aucun cas le pilote ce désistant ne peut se faire remplacer. Seule l'organisation se chargera de ce remplacement par un pilote de la liste d'attente. En cas d'absence non excusée, le droit d'inscription sera encaissé totalement. Les conditions météorologiques le jour du roulage ou stage ne sont pas facteurs de remboursement.

Article 3 - VERIFICATIONS :

L'accueil se fera à partir de 8h30. Chaque pilote devra présenter :

- Sa licence FFM en cours de validité (2021) ou Pass circuit
- Son permis de conduire et/ou son CASM
- Une pièce d'identité

Vérifications Techniques : le pot d'échappement devra être homologué aux normes routières ; la limite de bruit est de 96 dB maxi ; un contrôle par sonomètre pourra être effectué ; les béquilles devront être attachées ; les phares, clignotants, rétroviseurs devront être protégés.

- Equipements obligatoires : casque, dorsale et gants homologués (voir norme d'homologation via la FFM (www.ffmoto.org)), bottes, combinaison en cuir ou pantalon et blouson en cuir solidaire.

Article 4 - DEROULEMENT DES ENTRAÎNEMENTS :

La fermeture de la piste se fera après les contrôles administratifs et techniques.

Les entraînements se dérouleront en 3 séries de niveaux différents, de 9h30 à 12h, de 14h à 17h30 avec une pause de 30 minutes l'après-midi ; 20 pilotes maximum sur la piste 10 pour les sides - car.

La sécurité et les contrôles sont assurés par des officiels de piste licenciés FFM et des secouristes d'associations agréés.

Article 5 - REGLES D'ORGANISATION :

- Les pilotes non-inscrits ne seront pas autorisés à rentrer dans l'enceinte du circuit.
- Un seul accompagnateur par pilote est autorisé dans l'enceinte du circuit.
- Les véhicules doivent être stationnés exclusivement sur le parc pilotes et de bonne façon, laissant un accès libre pour les secours.
- Les pilotes et accompagnateurs ont accès uniquement à la zone « parc pilotes », les autres zones de l'enceinte du circuit leur sont interdites.
- Pour des raisons de sécurité, les responsables pourront proscrire les couvertures chauffantes, en cas de disjonction récurrente.
- Chaque participant devra se retourner avec ses déchets. Nous devons laisser ce belle outil aussi propre que ce que nous le trouvons.
- Vos motos ou side-car doivent **obligatoirement** être **stationné sur des tapis environnementaux**. De même, toute opérations de mécanique ce fera sur ces tapis.

**Le public, les enfants et les animaux
sont interdits dans la ligne des stands et à l'intérieur des stands.**

Comportement : chaque pilote est responsable de ses biens et de son accompagnateur. En cas d'incivilités de la part du pilote ou de son accompagnateur envers les membres de l'organisation ou les officiels. le pilote se verra refuser l'accès aux entraînements.



Les incidents pouvant survenir en cours de journée ou les conditions météorologiques défavorables ne peuvent être cause de remboursement. Le club décline toute responsabilité en cas de manquement à ce règlement, votre responsabilité civile sera alors engagée. Selon les cas, le Moto Tout Terrain Herblinois se réserve le droit d'appliquer des sanctions, voir d'engager des poursuites.